

De: denis.paturle@mjpm92.fr
Envoyé: vendredi 7 juin 2024 11:16
À: 'D. THOMAS'
Cc: 'Eric THOMAS'; 'Thibault THOMAS'
Objet: RE: Mesure de Protection de MME Blondel Veuve THOMAS réception clefs du Bd Exelmans

Monsieur,

Tout d'abord, permettez-moi de mettre vos deux frères en copie afin que chacun puisse disposer de la même information et éviter tout quiproquo.

Il n'y a en soi pas de soucis à ce que vous soyez présent lors des **RDV Inventaires** à effectuer pour le Juge des Tutelles **sous trois mois**.

Je rappelle que l'inventaire est à destination du Juge des Tutelles. Rien ne vous empêchera de le solliciter ultérieurement mais je me dois de respecter le cadre juridique du mandat judiciaire.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Mandataire, je ne peux pas recueillir votre accord et celui de votre mère pour acter de telle ou telle décision.

Le Mandat s'exerce entre la personne désignée et votre mère. A ce stade de la mesure, personne de la famille n'a été désigné.

Je complète mon mail en vous précisant que le RDV que j'avais pris le soin de caller pour effectuer **l'inventaire du Bd EXELMANS** est annulé. Il devait avoir lieu lundi 10 Juin à 9H, comme indiqué dans le message laissé sur votre messagerie hier dans l'après-midi.

Effectivement, le commissaire-priseur Judiciaire a besoin d'accéder au coffre-fort dont je n'ai pas la combinaison. De plus, il y aurait des clefs permettant d'ouvrir des meubles pour lesquels nous avons besoin d'identifier le contenu. Je ne suis pas en possession de celles-ci par rapport à l'enveloppe qui était tenue à ma disposition dans la chambre de votre mère.

Cet exercice est à dupliquer pour la maison de campagne. Il me faudra aussi, toutes clefs permettant d'accéder à tous les lieux pour effectuer un inventaire précis.

J'informe le Juge des Tutelles quant à mon délai qui pourrait ne pas être respecté.

Restant à votre disposition et dans l'attente de votre retour, je vous souhaite un prompt rétablissement.

Bien Cordialement

Denis PATURLE

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur

BP 60020

92362 MEUDON LA FORET Cédex

Téléphone : 07.87.55.95.96

Email : denis.paturle@mjpm92.fr

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. A l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

De : D. THOMAS <didier.thomas78@gmail.com>

Envoyé : vendredi 7 juin 2024 06:08

À : denis.paturle@mjpm92.fr

Objet : Re: Mesure de Protection de MME Blondel Veuve THOMAS réception clefs du Bd Exelmans

Monsieur,

Je souhaite être présent à chaque expertise. et en avoir une copie.

Bien qu'étant la personne de confiance et le référent nommé par Maman a chaque fois que nécessaire, je me dois de recueillir auprès de Maman son accord, elle vous a remis les éléments lors de votre 1ere visite auprès d'elle à l'ehpad le 6 juin en plus des éléments transmis lors de votre appel téléphonique reçu le 1 juin jour de sortie de mon hospitalisation que:

sa situation financière bien que saine pouvait passer très rapidement en "incident banque de france" suite entre autre au silence du gérant de la SCI Michel THOMAS dont Maman est usufruitière qui a représenté 157 588 € de dividende de revenus fonciers pour l'exercice clos au 31 12 2022.

Les courriers adressés par Maman et signés de sa main du et du sont restés sans réponse. ce qui a contraint Maman de solder ses livret A solde et livret bleu afin de faire face à ses dépenses toutes prélevées à l'exception de l'ehpad environ 4300 e / mois, des frais de pharmacies coiffeur manucures....et DM paysages 500 e/mois entretien du jardin de Thomery.

Je reviendrai ultérieurement sur la suite car mes souffrances séquelles de mon opération m'obligent un repos immédiat.

Avec mes excuses et certain de votre compréhension,

Très cordialement

Didier THOMAS

d'honnêteté

vis a vis de Maman



Sans virus. www.avast.com

Le mer. 5 juin 2024 à 12:06, <denis.paturle@mjpm92.fr> a écrit :

Monsieur,

Comme conseillé par vos soins, je me suis rapproché de vos frères afin de récupérer les clefs de la résidence de votre mère (67 boulevard Exelmans). Je vais enfin pouvoir organiser un RDV avec le commissaire-priseur Judiciaire et une agence immobilière afin d'effectuer l'inventaire ainsi que l'estimation du bien demandés dans le cadre du mandat.

Souhaitez-vous être présent ? Dans le cadre d'une réponse positive, je vous confirmerai la date qui sera fixée

J'en profite, pour vous demander de me transmettre les clefs de la résidence secondaire ayant à effectuer la même chose vis-à-vis du Juge et ceci dans le cadre du Mandat

Dans l'attente de votre retour,

Bien Cordialement

Denis PATURLE

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur

BP 60020

92362 MEUDON LA FORET Cédex

Téléphone : 07.87.55.95.96

Email : denis.paturle@mjpm92.fr

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. A l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.